

**ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 04 OCTOBRE 2022**

**SOMMAIRE**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

**Innovations et prospective**

2022.1390 Transfert de propriété des composteurs collectifs

**Administration générale**

2022.1391 Rapport annuel 2021 du VALTOM

2022.1392 Rapport annuel d'activité 2021 Vernéa

2022.1393 Marchés publics (délégation du Président)

2022.1394 Frais de déplacement, actualisation du barème de remboursement

2022.1395 Renouvellement de l'adhésion à l'assistance retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63)

2022.1396 Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) : actualisation des plafonds

2022.1397 Convention de partenariat pour la prise en charge de la valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de la Communauté de communes Creuse Grand Sud sur le pôle Vernéa

**Economie circulaire et prévention**

2022.1398 Convention Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC)

**Affaires financières et prospectives budgétaires**

2022.1399 Décision Modificative (DM) n° 1 du budget 2022

2022.1400 Admission en non-valeur / Créances éteintes

2022.1401 Agenda VALTOM, tarifs 2023

**Valorisation et recyclage**

2022.1402 Réseau de Chaleur Urbain Saint-Jacques +, Convention de fourniture de chaleur

2022.1403 Avenant n° 9 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation

2022.1404 Tarif 2022 pour le stockage de l'amiante sur les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du VALTOM

2022.1405 Grilles de tarification 2023 pour la valorisation et le traitement des déchets accueillis sur les installations du VALTOM

2022.1406 Tarification VALTOM 2023 des forfaits transfert et transport

2022.1407 Tarification VALTOM 2023 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS)

2022.1408 Attribution du marché de valorisation des gravats collectés en déchèteries du SMCTOM Haute-Dordogne

2022.1409 Attribution des marchés de collecte et de valorisation des huiles noires usagées collectées en déchèteries

- 2022.1410 Installation de Stockage de déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long : Avenant n° 4 au marché de travaux 21 01 001, lot 1 (Entreprise Guintoli)
- 2022.1411 Analyses réglementaires des rejets « effluents liquides » : Convention de groupement de commandes
- 2022.1412 Entretien et curage des réseaux et équipements hydrauliques : Convention de groupement de commandes
- 2022.1413 Convention de droit de passage, Installation de Stockage de Déchets de Saint-Eloy-les-Mines

## **LISTE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JUIN 2022**

Le **04 octobre 2022**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président du VALTOM.

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Secrétaire de séance : Monsieur René DEQUAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Présents : Mesdames BRIAT Dominique, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michelle, LEMPEREUR Claire, LUBIONDO Amélie, ROUSSELET Joelle, TRICHARD Dorothee,  
Messieurs BATTUT Laurent, BAYOL Jean-Pierre, BONNET Nicolas, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CINEUX Cyril, CLAMADIEU Yves, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, GARNIER Alain, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, RAVEL Pierre, WEIBEL Thomas.

Pouvoirs : Madame DAVID Marie (à M. Laurent BRUNMUROL),  
Monsieur GUITTON Florent (à Mme Claire LEMPEREUR),  
Monsieur MAILLARD Guy (à M. Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BIRARD Cécile, FROMAGE Catherine, LAROUDIE Fabienne,  
Messieurs AUSLENDER Jérôme, CLEMENT Jean-Marie, DAURAT Jean-Claude,  
RENIE Stanislas.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

### **Innovations et prospective**

#### **2022.1390 Transfert de propriété des composteurs collectifs**

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- De valider le principe de ce transfert de propriété des composteurs de quartier et des composteurs de grande capacité mis en place par le VALTOM sur le territoire des différentes collectivités adhérentes concernées, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et tel que prévu dans le cadre du déploiement du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques ;
- De valider le modèle de convention de transfert de propriété.

### **Administration générale**

#### **2022.1391 Rapport annuel 2021 du VALTOM**

Le comité syndical prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de valorisation et de traitement des déchets ménagers du VALTOM relatif à l'année 2021 ;  
Et décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à le diffuser.

#### **2022.1392 Rapport annuel d'activité 2021 Vernéa**

Le comité syndical prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de valorisation et de traitement des déchets ménagers du VALTOM relatif à l'année 2021 et des avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et de la Commission de Contrôle Financier (CCF) ;  
Et décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à le diffuser.

2022.1393 Marchés publics (délégation du Président)

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2022.

2022.1394 Frais de déplacement, actualisation du barème de remboursement

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'appliquer aux agents et aux élus du VALTOM les nouveaux taux de remboursement des indemnités kilométriques, rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en conformité avec les taux de remboursement des indemnités kilométriques de la fonction publique territoriale ;
- De charger le Président d'engager toutes démarches dans ce sens.

2022.1395 Renouvellement de l'adhésion à l'assistance retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63)

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercées par le CDG 63 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- D'autoriser le Président à signer la convention proposée par le CDG 63 ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget du VALTOM selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

2022.1396 Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) : actualisation des plafonds

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'actualiser les plafonds des deux éléments du RIFSEEP pour la filière technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à procéder à toute formalité afférente ;
- De rappeler que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

2022.1397 Convention de partenariat pour la prise en charge du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de la Communauté de communes Creuse Grand Sud sur le pôle Vernéa

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat pour la prise en charge de la valorisation des OMR de la Communauté de communes Creuse Grand Sud sur le pôle Vernéa, sous réserve de l'accord préalable des services de l'Etat.

**Economie circulaire et prévention**

2022.1398 Convention Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC)

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- De valider le projet de convention ;
- D'autoriser le Président à signer la convention CODOEC individualisée avec chaque collectivité adhérente au VALTOM.

**Affaires financières et prospectives budgétaires**

2022.1399 Décision Modificative (DM) n° 1 du budget 2022

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative n° 1 de 2022.

2022.1400 Admission en non-valeur / Créances éteintes

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'accepter l'admission en non-valeur des créances éteintes des titres de la société SYLVA BETON.

2022.1401 Agenda VALTOM, tarifs 2023

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- De valider le montant unitaire de facturation pour l'agenda 2023 de 5,72 € HT ;

- D'autoriser le Président du VALTOM à percevoir les recettes induites auprès des collectivités concernées.

### **Valorisation et recyclage**

2022.1402 Réseau de Chaleur Urbain Saint-Jacques +, Convention de fourniture de chaleur

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer ladite convention.

2022.1403 Avenant n° 9 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'approuver le projet d'avenant n° 9 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation ;
- D'autoriser le Président du VALTOM à le signer dans des termes substantiellement conformes audit projet.

2022.1404 Tarif 2022 pour la réception de l'amiante sur les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les tarifs ISDND 2022 pour la réception des déchets d'amiante lié.

2022.1405 Grilles de tarification 2023 pour la valorisation et le traitement des déchets accueillis sur les installations du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les propositions de tarifs relatifs aux installations de valorisation et de traitement du VALTOM au titre de l'année 2023.

2022.1406 Tarification VALTOM 2023 des forfaits transfert et transport

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les montants des forfaits transfert et transport en prenant en compte les tonnages annuels et les modalités techniques d'exploitation, au titre de la facturation 2023 par les collectivités adhérentes du VALTOM à son attention, selon la répartition suivante :

- Le forfait transfert, qui regroupe les charges d'exploitation est fixé à :
  - o 2,15 € HT / t, pour la communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM), qui gère en régie le centre de transfert de Thiers (2,16 € HT / t en 2022) ;
  - o 3,23 € HT / t, pour le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) gérant en régie le centre de transfert de Vertaizon (3,23 € HT / t en 2022) ;
  - o 5,39 € HT / t, pour la communauté de communes Ambert Livradois Forez (ALF), le SBA et le SICTOM Issoire Brioude (SIB) gérant en régie les centres de transfert d'Ambert pour ALF, Issoire et Lempdes-sur-Allagnon pour le SIB et Riom pour le SBA (5,39 € HT / t en 2022) ;
  - o 6,46 € HT / t, pour le SICTOM des Couzes, le SYDEM Dômes et Combrailles et le SMCTOM Haute-Dordogne gérant respectivement en régie les centres de transfert de Saint-Diéry, Saint-Ours-les-Roches et Saint-Sauves (6,47 € HT / t en 2022).
- Le forfait transport est spécifique à chaque centre de transfert géré aujourd'hui en régie, afin de prendre en compte l'éloignement du centre de transfert par rapport à l'exécutaire :
  - o 11,96 € HT / t pour le SBA concernant les centres de transfert de Riom et de Vertaizon (10,68 € HT / t en 2022), ;
  - o 14,36 € HT / t pour le SIB concernant les centres de transfert de Lempdes-sur-Alagnon et d'Issoire (12,81 € HT / t en 2022) ;
  - o 21,54 € HT / t pour le SMCTOM Haute-Dordogne concernant le centre de transfert de Saint-Sauves (au lieu 19,22 € HT / t en 2022).

2022.1407 Tarification VALTOM 2023 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la tarification 2023 suivante à la tonne, Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) incluse, à destination des collectivités adhérentes du VALTOM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à :

- 117,80 € HT/t pour les OMR et les DEM ;
- 299,40 € HT / t pour les RTCS.

2022.1408 Attribution du marché de valorisation des gravats collectés en déchèteries du SMCTOM Haute-Dordogne

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'attribuer à la société RMCL le marché de valorisation des gravats pour le SMCTOM Haute-Dordogne pour une durée d'un an renouvelable deux fois pour un montant annuel de 39 898,10 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

2022.1409 Attribution des marchés de collecte et de valorisation des huiles noires usagées collectées en déchèteries

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'attribuer :
  - o Le lot 01 « nettoyage intérieur et extérieur des colonnes à huiles en déchèterie » à la société CHIMIREC pour un montant de 89 680 € HT sur un an et 358 720 € HT sur la durée totale du marché (4 ans) ;
  - o Le lot 02 « vidage des bacs de rétention situés sous les colonnes à huiles en déchèterie » à la société CHIMIREC pour un montant de 86 670 € HT sur un an et 346 680 € HT sur la durée totale du marché (4 ans) ;
  - o Le lot 03 « déplacement, enlèvement, recyclage des bornes usagées » à la société CHIMIREC pour un montant de 32 900 € HT sur un an et 131 600 € HT sur la durée totale du marché (4 ans).
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférant.

2022.1410 Installation de Stockage de déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long : Avenant n° 4 au marché de travaux 21 01 001, lot 1 (Entreprise Guintoli)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 4 du marché 21 01 001 avec l'entreprise Guintoli pour un montant de 269 410 € HT.

2022.1411 Analyses réglementaires des rejets « effluents liquides » : Convention de groupement de commandes

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- Signer la convention de groupement de commandes ;
- Lancer la consultation.

2022.1412 Entretien et curage des réseaux et équipements hydrauliques : Convention de groupement de commandes

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- Signer la convention de groupement de commandes ;
- Lancer la consultation.

2022.1413 Convention de droit de passage - Installation de Stockage de Déchets de Saint-Eloy-les-Mines

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de droit de passage avec le SICTOM des Combrailles.